

Av. Longemalle 1
1020 Renens

A qui de droit

N/Réf. : FVU/gme
(à rappeler dans toute correspondance)

Renens, le 25 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, en qualité de chef du Service de protection de la jeunesse (SPJ), je ne peux que recommander le travail qui est mené par la fondation Missing Children Switzerland.

En effet, leur mission est complémentaire à celles menées par notre service, notamment dans l'accompagnement des parents lors de disparition ou d'enlèvement d'enfants.

La fondation Missing Children Switzerland offre un accompagnement intensif et pertinent aux parents dans le cadre de la disparition d'un mineur, ce que le SPJ ne peut pas offrir avec la même intensité.

De plus, la fondation a une capacité de mobilisation des citoyens pour rechercher des jeunes, par des publications d'avis de recherche, en particulier par l'utilisation des réseaux sociaux. Le SPJ n'ayant pas accès à ces moyens numériques est heureux de pouvoir s'appuyer sur Missing Children Switzerland. Cette pratique a d'ailleurs permis de retrouver deux adolescents suivi par le SPJ.

Enfin, je tiens à souligner le grand professionnalisme de cette fondation et ne peut que soutenir toutes demandes de recherche de fonds qui puissent permettre de pérenniser son activité au service des enfants et des familles.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Le chef du service



Frédéric Vuissoz